



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E125755 VALABLE JUSQU'AU 17/06/2021



ÉDITÉ LE 06/02/2020

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007

Forme juridique : SARLU
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siren : 494 093 842 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AP391227

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AP 391227

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2019

Raison sociale : VIARDOT

200 AVENUE DES ALPAGES
74310 LES HOUCHES

Téléphone : 04 50 54 41 38

Portable : 06 81 63 57 49

Responsabilité légale :
VIARDOT OLIVIER GÉRANT

Fax : 04 50 54 45 79

Site Internet : <http://menuiserie-viardot.com>

E-mail : info@menuiserie-viardot.com

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 350 842 Tranche de classification : CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	4	29/01/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.